lotto cycling cup

28.02.2023

Quaregnon - Dour

GP Le Samyn

www.lottocyclingcup.be

LIVRE DE ROUTE 2023

LE SAMYN
QUAREGNON - DOUR

TABLE DES MATIERES

Mot d'accueil des Bourgmestres	4
Palmarès Dames et Hommes	6
Organisation et numéros de contacts	7
Plan du site départ	8
Plan du site d'arrivée	10
LE SAMYN DES DAMES	12
LE SAMYN DES HOMMES	20
Nos Partenaires	28

EDITO LE SAMYN

Nous nous réjouissons toutes et tous, de pouvoir accueillir une fois de plus, le Grand prix cycliste Samyn.

En effet, la Commune de Quaregnon est historiquement une terre de sport, et singulièrement un territoire dont le cœur bat au rythme du cyclisme.

Depuis sa création en 1968, le Samyn est une course particulière dans le cœur des férus de la petite reine, sans doute parce qu'elle a été rapidement renommée en mémoire de son premier vainqueur : José Samyn, issu de notre région, et promis à un bel avenir.

Le Grand prix Samyn est sans aucune doute, l'un des symboles forts de la politique sportive de notre commune, et également la première compétition d'importance en Wallonie.

Le cyclisme en général, et le Samyn en particulier, représentent pour bon nombre d'entre nous, les valeurs de la discipline, de la persévérance, de la détermination et du dépassement de soi.

Nous souhaitons à cette nouvelle édition, tout le succès qu'elle mérite!

Christelle Demoustiez
Echevine des sports

Damien Jenart
Bourgmestre de Quaregnon

Une commune « vélo » !

Le Grand-Prix José Samyn constitue la vitrine de nos ambitions en matière de développement de la pratique du vélo sur notre entité !

C'est donc avec fierté que notre commune accueillera les circuits locaux et l'arrivée de la plus flandrienne des épreuves cyclistes wallonnes.

Accueillir l'arrivée, c'est aussi avoir le privilège de recevoir en nombre les supporters, cyclos et médias attachés à ces épreuves de haut niveau tant pour les hommes que pour les dames.

Nous nous réjouissons également que ces courses, télévisées en direct TV pendant près de 3 heures sur la RTBF mais aussi sur les chaines flamandes et sportives, permettent de donner une bien belle image de notre région, de ses paysages, de sa convivialité et de ses incontestables attraits.

Je remercie chaleureusement celles et ceux qui se mobilisent et qui s'investissent pour que cette épreuve puisse avoir lieu dans les meilleures conditions.

Carlo Di Antonio
Bourgmestre de Dour

PALMARES DAMES

2012	Adrie Visser
2013	Eleonora van Dijk
2014	Emma Johansson
2015	Chantal Blaak
2016	Chantal Blaak
2017	Sheyla Gutiérrez
2018	Janneke Ensing
2019	Jip van den Bos
2020	Chantal van den Broek-Blaak
2021	Lotte Kopecki
2022	Emma Norsgaard

PALMARES HOMMES

1968	José Samyn (F)
1969	Herman Vriyders
1970	Ronny Vandevijer
1971	Jacques Van Lint
1972	Marc Demeyer
1973	Lois Verreydt
1974	André Dierickx
1975	Alain Santy (F)
1976	Dirk Baert
1977	Michel Perrin (F)
1978	Herman Van Springel
1979	Jos Schipper (NL)
1980	Gery Verlinden
1981	Pol Verschure
1982	Jos Jacob
1983	Jack Van Meer (NL)
1984	Daniael Rossel
1985	Rony Van Holen
1986	Patrick Onnockx
1987	Claudy Criquelion
1988	Annulée pour intemperies
1989	Hendrik Redant
1990	Hendrik Redant
1991	Johnny Dauwe
1992	Johan Capiot
1993	Wilfried Nelissen
1994	Johan Capiot
1995	Johan Capiot
1996	Hans Demeester
1997	MIchel Vanhaecke
1998	Ludovic Augier (F)
1999	Thierry Marichal
2000	Frank Hoj (DK)
2001	Kris Gerits
2002	Magnus Backstedt (S)
2003	Stéfan Van Dijck(NL)
2004	Robbie Mc Ewen (AUS)
2005	Annulée pour intemperies
2006	Renaud Dion (F)
2007	Jimmy Casper (F)
2008	Philippe Gilbert
2009	Wouter Weylandt
2010	Jens Keukeleire
2011	Dominic Klemme (D)
2012	Arnaud Démarre (F)
2013	Alexey Tsatevitch (RUS)
2014	Maxime Vantomme
2015	Kris Boeckmans
2016	Niki Terpstra (NL)
2017	Guillaume Van Keirsbulck
2018	Niki Terpstra (NL)
2019	Florent Sénéchal (F)
2020	Hugo Hofstetter (F)
2021	Tim Merlier
2022	Matteo Trentin

ORGANISATION

Président
Philippe LIENART

Vice Président
Pol BOUVIEZ

Directeur de course
Jonathan Dufrasne

Secrétariat
Manuele PIRRELLO

Assistante manager/contact équipes Isabelle DEMUIJNCK & Nancy RUELLE

Responsable covid général
Pol BOUVIEZ

Trésorier/responsable covid arrivée
Ghislain STIEVENAERT

Site Départ
Patrick DEMOUSTIER

Site Arrivée
Pierre SOBKOWIAK

Itinéraire - Sécurité
Patrick DUFRASNE & Olivier VANDEWATER

Service presse
Guy VERMEIREN

Responsable VIP
Sammy VAN HOORDE et Yvon PROVEUR

Speakers
Daniel MANGEAS & Jean-Paul NACKART

Permanence organisation
Françcoise HARVENT

ALLO LE SAMYN

Président organisation
0473/43 02 72

Direction de course
0494/11 62 28

Assistante Manager
0493/05 56 85

Secrétariat
0496/55 54 29

Site départ
0498/31 26 96

Site arrivée
0498/35 66 85

Permanence
0473/77 02 30

Accueil VIP
0477/48 16 09

Itinéraire - Sécurité
0498/41 38 00

Service Presse
0477/47 77 31

www.lesamyn.be - info@lesamyn.be

HOPITAUX + SERVICE MÉDICAL COURSE

Centre hospitalier EPICURA route de Mons 63 - 7301 Hornu Tél: 065/98 05 80

Hôpital de la Madeleine Rue Maria Thomée, 1 - 7800 Ath Tél: 068/26 21 11

Hôpital de Warquignies Rue des Chaufours, 27 - 7300 Boussu Tél: 065/78 65 31

DEPART DAMES ET HOMMES

1 Permanence + inscriptions
Hôtel de Ville

2 Podium signatures

3 Emplacement pré départ DS Hommes
Rue Modeste Derbaix

4 Parking
a. Police Federale
b. Parking véhicules officiels Hommes *
Rue Modeste Derbaix face à l'Espace Léon Delvallée
* Direction de course, voitures ouvreuses, voitures dépannage, commissaires, presse, ambulances, médecins, bus et camion balais

5 Parking équipes Dames (Weba)
Chaussée de l'Espérance

6 Parking équipes Hommes
Esplanade du Fair-Play - Rue de l'Amitié

7 Emplacement pré départ DS Dames
Rue Jules Destrée

8 a. Vestiaires dames
b. VIP
Espace Léon Delvallée

PPO 1 Par l'autoroute E19/E42 sortie Saint-Ghislain puis suivre Hornu et prendre direction Quaregnon
HOMMES

PPO 2 En provenance du R5, via Jemappes, N51
DAMES

Emplacement pré départ DS Dames

Emplacement pré départ DS Hommes

ARRIVÉE DAMES ET HOMMES

Emplacement Hommes

Parcours

Emplacement Dames

1. Parking des équipes Hommes
   Cité Hyacinthe Harmegnies
2. Parking des équipes Dames
   Hôtel de ville
3. Parking organisation - presse et média
   Cité des Chevalières
4. Permanence arrivée
   Buvette club de football, rue Moranfayt
   * Salle de presse, salle des classements, contrôle médical
5. Bus de la Province de Hainaut
   Commissaires
6. Photo Finish
7. Permanence COVID 19
8. Fan Zone

EQUIPES DES DAMES

LE SAMYN DES DAMES

MEMORIAL ROGER DELHAYE

Contact: Nancy Ruelle - 0485/42.80.80 **Directeur de course:** Laurent Mars 0498/38.63.71

LE LUNDI 27 FÉVRIER 2023

QUAREGNON

PERMANENCE GENERALE DE DÉPART
de 12H a 19h: l'Hôtel de Ville, Grand Place
Inscriptions: De 13h à 14h45
Briefing: Hôtel de Ville – Salle Allard L'Olivier – 1er étage
à 15h: Réunion des directeurs sportifs

MARDI 28 FÉVRIER 2023

QUAREGNON

Permanence: à partir de 8h
Briefing sécurité: 10h
Présentation des équipes: de 10h à 11h
Départ fictif: Grand Place de Quaregnon à 11h50
Départ reel: Grand-Place de Quaregnon à 12h00

DOUR

PERMANENCE ARRIVÉE
Contrôle médical: club de football « Entente sportive Elouges-Dour » - rue Moranfayt, 20
Bus du Hainaut: Classement

LE SAMYN DES DAMES

MARDI 28 FEVRIER
4ème MEMORIAL ROGER DELHAYE 99,4 KMs

Entités et communes	KM+	KM-	36 km/h	38 km/h	40 km/h
Départ réel Place de Quaregnon					
QUAREGNON	0	99,4	12:00	12:00	12:00
	5,0	94,4	12:08	12:07	12:07
COLFONTAINE Vasmes	5,5	93,9	12:09	12:08	12:08
DOUR Petit Dour	10,5	88,9	12:17	12:16	12:15
Blaugies	11,6	87,8	12:19	12:18	12:17
HONNELLES Erquennes	15,6	83,8	12:26	12:24	12:23
Vert Pignon ★	15,9	83,5	12:26	12:25	12:23
Athis	17,7	81,7	12:29	12:27	12:26
Fayt le Franc	18,0	81,4	12:30	12:28	12:27
Autreppe	20,9	78,5	12:34	12:33	12:31
Roisin	24,7	74,7	12:41	12:39	12:37
Angreau	26,5	72,9	12:44	12:41	12:39
Angre	29,2	70,2	12:48	12:46	12:43
Onnezies	30,5	68,9	12:50	12:48	12:45
Montignies sur/Roc	32,5	66,9	12:54	12:51	12:48
La Roquette 500 m ★★	32,8	66,6	12:54	12:51	12:49
CH de Wiheries 400M ★★★	33,9	65,5	12:56	12:53	12:50

Entités et communes	KM+	KM-	36 km/h	38 km/h	40 km/h
DOUR Wiheries	35	64,4	12:58	12:55	12:52
QUIEVRAIN Audregnies	36,9	62,5	13:01	12:58	12:55
Côte des Nonettes 300M ★★★	38,9	60,5	13:04	13:01	12:58
Dour Elouges	41,8	57,6	13:09	13:06	13:02
Rue Belle Vue 500M ★★★	44,4	55,0	13:14	13:10	13:06
Ligne d'arrivée 1ème passage	47,0	52,4	13:18	13:14	13:10
ZONE DE RAVITAILLEMENT	48,2	51,2	13:20	13:16	13:12
ZONE DE DELASTAGE	48,8	50,6	13:21	13:17	13:13
DOUR Blaugies	49,6	49,8	13:22	13:18	13:14
HONNELLES Erquennes	52,0	47,4	13:26	13:22	13:18
Athis	53,8	45,6	13:29	13:24	13:20
Fayt le Franc	54,1	45,3	13:30	13:25	13:21
Montignies sur/Roc	58,8	40,6	13:38	13:32	13:28
DOUR Wiheries	61,4	38,0	13:42	13:36	13:32
QUIEVRAIN Audregnies	63,0	36,4	13:45	13:39	13:34
DOUR Elouges	67,9	31,5	13:53	13:47	13:41
Ligne d'arrivée 2ème passage	73,2	26,2	14:02	13:55	13:49
Ligne d'arrivée 3ème passage	99,4	0,0	14:45	14:36	14:29

CIRCUIT DAMES

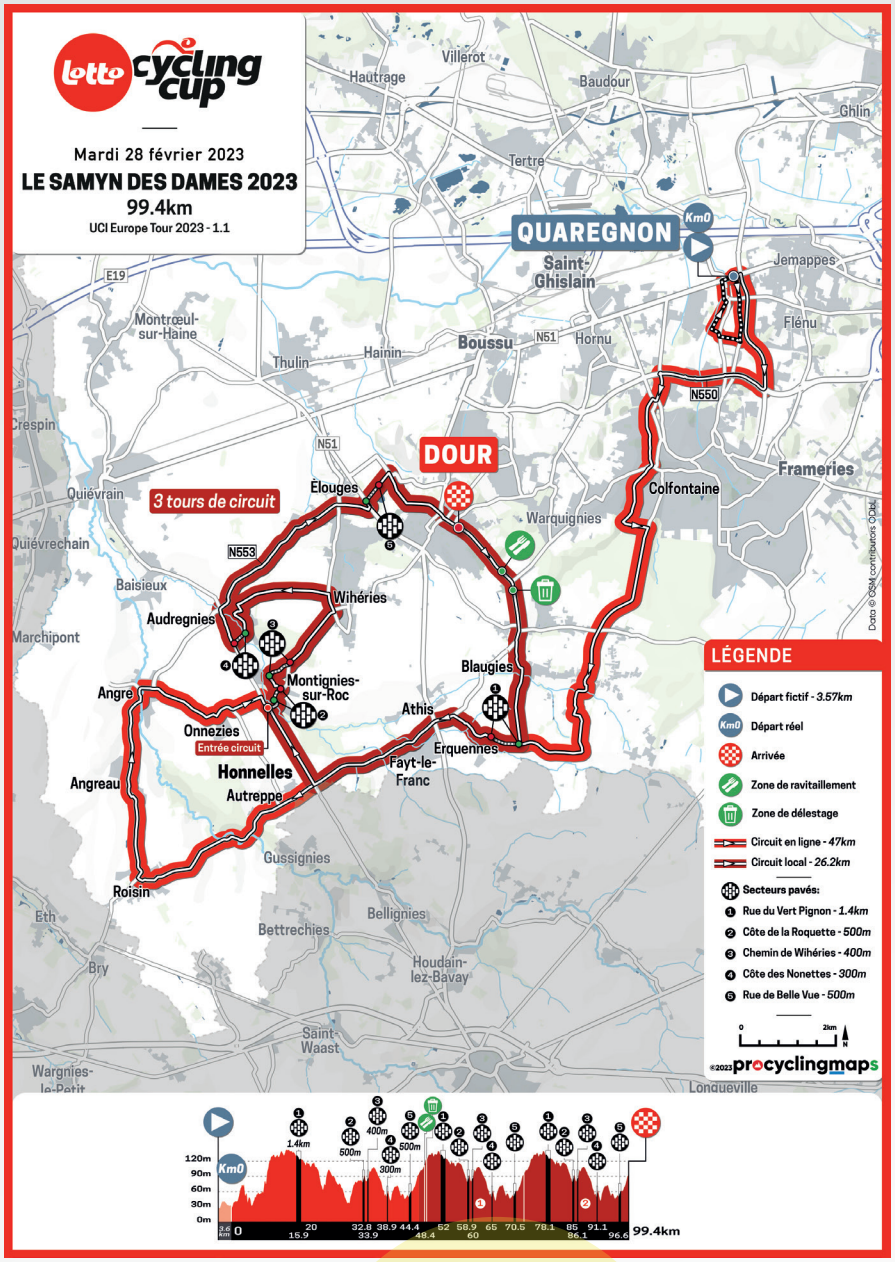

PROFIL CIRCUIT EN LIGNE DAMES

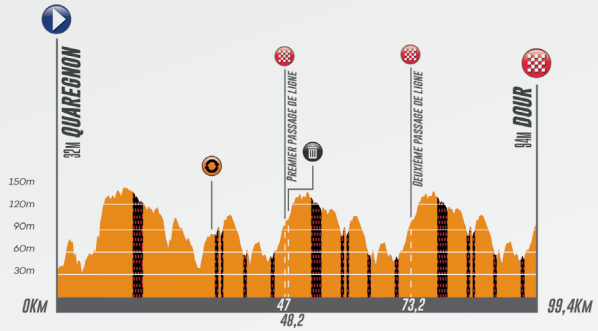

PROFIL CIRCUIT LOCAL

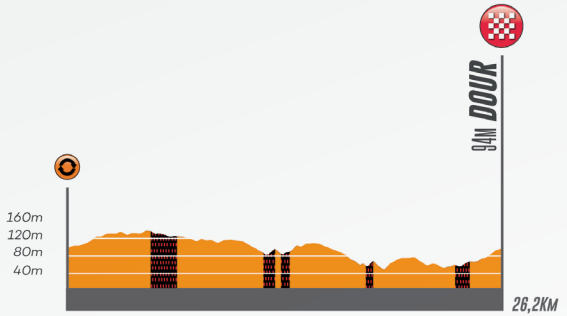

PROFIL 3 DERNIERS KILOMETRES

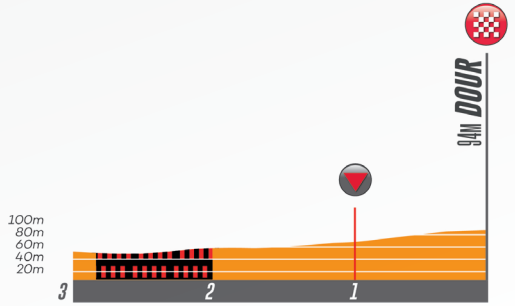

RÈGLEMENT PARTICULIER

DAMES

Art. 1 Organisation:
L'épreuve cycliste « Le SAMYN » est organisée par « asbl Wallonia Samyn » et se dispute le mardi 28 février 2023 sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).
Le Directeur de l'épreuve est Monsieur Jonathan Dufrasne 0494/11.62.28.
Coordonateur: Philippe LIÉNART: + 32.473.43.02.72.
Contact Equipes: Nancy RUELLE: +32.485.42.80.80.
Le Départ est prévu à 11h50 de QUAREGNON et l'arrivée est située à DOUR après 99,4 KM.

Art. 2 Type d'épreuve:
L'épreuve, réservée aux dames et au moins de 23 ans Elites, est classée en catégorie 1.1 DA. L'épreuve attribue des points au classement Continental Europe, soit aux dix (10) premiers coureurs du classement final: 125,85,70,60,50,40,35,30,20,15,10,5,5,5, et 3 points pour les 10 suivantes

Art. 3 Participation:
Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes: équipes continentales femme UCI, équipes nationales, équipes régionales et de club, équipes mixtes. Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 coureurs pour pouvoir prendre le départ et de maximum 7 coureurs.

Art. 4 Permanence:
L'accueil et le retrait des dossards se fera le lundi 27 février à 13 heures à l' Hôtel de Ville de Quaregnon.
La réunion des directeurs sportifs aura lieu le lundi 27 février à 15 heures à l'Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand Place à 7390 Quaregnon en présence des membres du jury.

Art. 5 Radio-Tour:
Les informations courses sont émises sur la fréquence de 160.10625 Mhz. L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est autorisée.

Art. 6 Assistance technique Neutre:
Le service d'assistance technique neutre est assuré par la firme VISION et ce service est composé de 2 voitures.

Art. 7 La zone de collecte:
La zone de collecte est située 1 Km après le passage de la ligne d'arrivée (Place Verte) au Km 42. Il est demandé à toute la caravane (coureurs, suiveurs...) d'utiliser la zone de collecte prévue pour se défaire de leurs déchets. Il est demandé aux coureurs la plus extrême prudence pour se défaire de leurs bidons, musettes, etc.

Art. 8 Délais d'arrivée:
Le délai d'élimination du « Samyn » est le temps du vainqueur majoré de huit pour cent (8%). Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après
consultation avec l'organisateur.

Art. 9 Itinéraire Horaire:
L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve 2022. Cet itinéraire détaillé est tenu à la disposition des coureurs et des suiveurs accrédités à la permanence départ.

Art. 10 Signature de départ:
Chaque équipe est tenue de se présenter au podium signature selon l'horaire indiqué lors de la réunion des directeurs sportifs.

Art. 11 Fléchage:
L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Un modèle de flèche, de couleurs **Rouge et Noire**, sera exposé à la permanence. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

Art. 12 Soins Médicaux:
Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par les médecins de l'épreuve. Deux ambulances suivent toute l'épreuve.

Art. 13 Décisions:
Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la direction de l'organisation qui se charge de sa diffusion. La direction de l'organisation assure également la communication de tous les classements.

Art. 14 Comportement:
Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème U.C.I.

Art. 15 Dossards et plaques de cadre:
Les numéros d'identification fournis par l'organisateur doivent être utilisés par les coureurs sans aucune modification.

Art. 16 Forfait:
En cas de non participation, chaque équipe engagée recevra une amende conformément aux règlements UCI, avec toutefois un minimum de 250 € qui servira à dédommager l'organisateur.

Art. 17 Protocole:
Les 3 premiers de l'épreuve doivent se soumettre à la cérémonie protocolaire selon l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI. Obligation est faite au vainqueur de l'épreuve de répondre aux interpellations des journalistes de la presse parlée, écrite ou télévisée.

Art. 18 Contrôle antidopage:
Les locaux antidopage sont prévus au club de foot « Entente sportive Elouges-Dour » (rue de Moranfayt, n°20). Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française (belge) s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce dit Gouvernement. Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage.
Le contrôle antidopage sera effectué aux endroits fixés dans le road-book et signalés à partir de la ligne d'arrivée selon les modalités du règlement antidopage de l'UCI et les instructions données par les communiqués officiels et les affichages sur la ligne d'arrivée.

Art. 19 Officiels de la course:
(art. 1.2.077 et 1.2.078)
Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :

- Le directeur de course : Jonathan Dufrasne , Portable : + 32.0494/11.62.28
- Le régulateur à moto

Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire et l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont :

- Le président du Collège des commissaires ;
- Les commissaires ;
- Le commissaire-juge à l'arrivée ;
- Les commissaires à Moto.

Art. 20 Pénalités:
Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable

Art. 21 Liste des prix en Euros:
Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve es t de € 3640 selon le tableau ci-dessous:

PLACE	PRIX	PLACE	PRIX
1	560	11	90
2	485	12	90
3	400	13	90
4	250	14	90
5	220	15	90
6	205	16	90
7	195	17	90
8	175	18	90
9	160	19	90
10	90	20	90

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président UCI
BARDELLI Davide (ITA)
Juge à l'arrivée
LIEGEOIS Claude
Commissaires
DEMUNTER Patrick
LEJEUNE Denis
BOSQUILLON Michel
Commissaire moto
MESSIN Yvette
Commisaire bus balai
MATON Jean-Michel
Operator Transponders
VAN STEEN Freddy
Wedstrijd adm.
VAN STEEN Freddy
Team Telecom
VERHASSELT Gino
Speaker Radio Tour
HAVELANGE Freddy
Info Moto
VAN IMPE Vincent
Photo-Finish
LIEGEOIS Claude
Résultats
VAN STEEN Freddy
Délégué technique
FONTAINE Luc

LE SAMYN DES HOMMES

Directeur de course: Jonathan Dufrasnes 0494/11.62.28
Directeur de course adjoint: Ludwig De Winter 0476/41.69.09

LE LUNDI 27 FÉVRIER 2023

QUAREGNON

l'Hôtel de Ville, Grand Place

12h00 à 19h PERMANENCE ORGANISATION - PRESSE
15h00 à 16h45 INSCRIPTION DES EQUIPES

A L'HOTEL DE VILLE – Salle Allard L'Olivier – 1er étage

17h briefing des Directeurs sportifs

LE MARDI 28 FÉVRIER 2023

QUAREGNON

l'Hôtel de Ville, Grand Place

7h30 PERMANENCE DE DéPART - ORGANISATION - PRESSE

A L'HOTEL DE VILLE – Salle Allard L'Olivier – 1er étage

10h briefing sécurité (police fédéral, médecins, ambulanciers, chauffeurs)

GRAND PLACE

11h00-12h00 présentation équipes
12h15 DÉPART FICTIF
12h25 DÉPART RÉEL

DOUR

PERMANENCE ARRIVÉE

CLUB DE FOOTBALL – rue Moranfayt

13h30 permanence arrivée organisation - presse
Contrôle médical: club de football « Entente sportive Elouges-Dour » - rue Moranfayt, 20
Bus de la Province de Hainaut - Commissaires

Contact: Françoise Harvent - 0473/77.02.30

LE SAMYN DES ELITES

MARDI 28 FEVRIER
209 KMs

Entités et communes	KM+	KM-	40 km/h	42 km/h	44 km/h
QUAREGNON	0	209	12:25	12:25	12:25
	2,0	207,0	12:28	12:27	12:27
SAINT-GHISLAIN Baudour	2,2	206,8	12:28	12:28	12:28
Tertre	7,3	201,7	12:35	12:35	12:34
Hautrage	10,4	198,6	12:40	12:39	12:39
BERNISSART Ville Pommeroeul	14,1	194,9	12:46	12:45	12:44
BELOEIL Grandglise	17,5	191,5	12:51	12:50	12:48
Quevaucamps	18,8	190,2	12:53	12:51	12:50
Ellignies-Ste-Anne	21,5	187,5	12:57	12:55	12:54
ATH Ormeignies	24,7	184,3	13:02	13:00	12:58
Moulbaix	29,2	179,8	13:08	13:06	13:04
Ligne	31,5	177,5	13:12	13:10	13:07
PASSAGE A NIVEAU	32,7	176,3	13:14	13:11	13:09
Villers-Saint-Amant	33,9	175,1	13:15	13:13	13:11
Houtaing	34,4	174,6	13:16	13:14	13:11
FRASNES-LEZ-ANVAING					
Frasnes lez Buissenal	38,9	170,1	13:23	13:20	13:18
Hacquegnies	43,3	165,7	13:29	13:26	13:24
LEUZE-EN HAINAUT Thieulain	47,4	161,6	13:36	13:32	13:29
Leuze-en-Hainaut	49,9	159,1	13:39	13:36	13:33
Tourpes	57,0	152,0	13:50	13:46	13:42
BELOEIL Elignies St Anne	58,3	150,7	13:52	13:48	13:44
ZONE DE DELESTAGE	60,8	148,2	13:56	13:51	13:47
Quevecamps	63,2	145,8	13:59	13:55	13:51
Grandglise	66,0	143,0	14:04	13:59	13:55
BERNISSART Ville Pommeroeul	69,7	139,3	14:09	14:04	14:00
SAINT-GHISLAIN Hautrage	72,3	136,7	14:13	14:08	14:03
Tertre	75,7	133,3	14:18	14:13	14:08
Baudour	77,4	131,6	14:21	14:15	14:10

Entités et communes	KM+	KM-	40 km/h	42 km/h	44 km/h
QUAREGNON	81,2	127,8	14:26	14:21	14:15
COLFONTAINE Wasmes	88,1	120,9	14:37	14:30	14:25
DOUR Petit Dour	93,6	115,4	14:45	14:38	14:32
Blaugies	94,7	114,3	14:47	14:40	14:34
HONNELLES Erquennes	98,6	110,4	14:52	14:45	14:39
RUE DU VERT PIGNON ★	99,0	110,0	14:53	14:46	14:40
Athis	100,8	108,2	14:56	14:49	14:42
Fayt le Franc	101,1	107,9	14:56	14:49	14:42
Autreppe	104,0	105,0	15:01	14:53	14:46
Roisin	107,6	101,4	15:06	14:58	14:51
Angreau	109,4	99,6	15:09	15:01	14:54
Angre	112,0	97,0	15:13	15:05	14:57
Onnezies	113,4	95,6	15:15	15:07	14:59
Montignies-sur-Roc	115,6	93,4	15:18	15:10	15:02
ENTREE CIRCUIT LOCAL	115,8	93,2	15:18	15:10	15:02
Côte de la Roquette ★★	115,9	93,1	15:18	15:10	15:03
Chemin de Wihéries ★★★	117,0	92,0	15:20	15:12	15:04
DOUR Wihéries	118,4	90,6	15:22	15:14	15:06
QUIEVRAIN Audregnies	120,0	89,0	15:25	15:16	15:08
Côte des Nonettes ★★★	122,0	87,0	15:28	15:19	15:11
Côte du Calvaire	123,0	86,0	15:29	15:20	15:12
DOUR Elouges	125,9	83,1	15:33	15:24	15:16
CH BELLE VUE ★★★	127,3	81,7	15:35	15:26	15:18
Linge d'arrivée 1ème passage	130,3	78,7	15:40	15:31	15:22
ZONE DE RAVITAILLEMENT	131,5	77,5	15:42	15:32	15:24
ZONE DE DELESTAGE	132,1	76,9	15:43	15:33	15:25
Linge d'arrivée 2ème passage	156,5	52,5	16:19	16:08	15:58
Linge d'arrivée 3ème passage	182,7	26,3	16:59	16:46	16:34
Linge d'arrivée 4ème passage	209	0,0	17:38	17:23	17:10

EQUIPES DES HOMMES

WORLDTEAM UCI

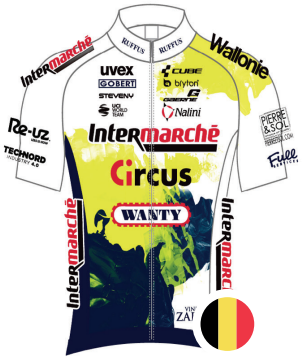

CONTINENTALES PRO UCI

CONTINENTALES UCI

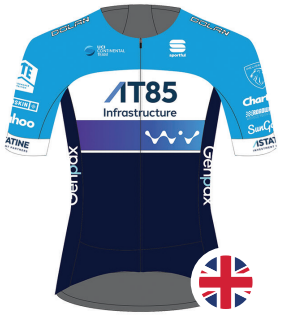

CIRCUIT HOMMES

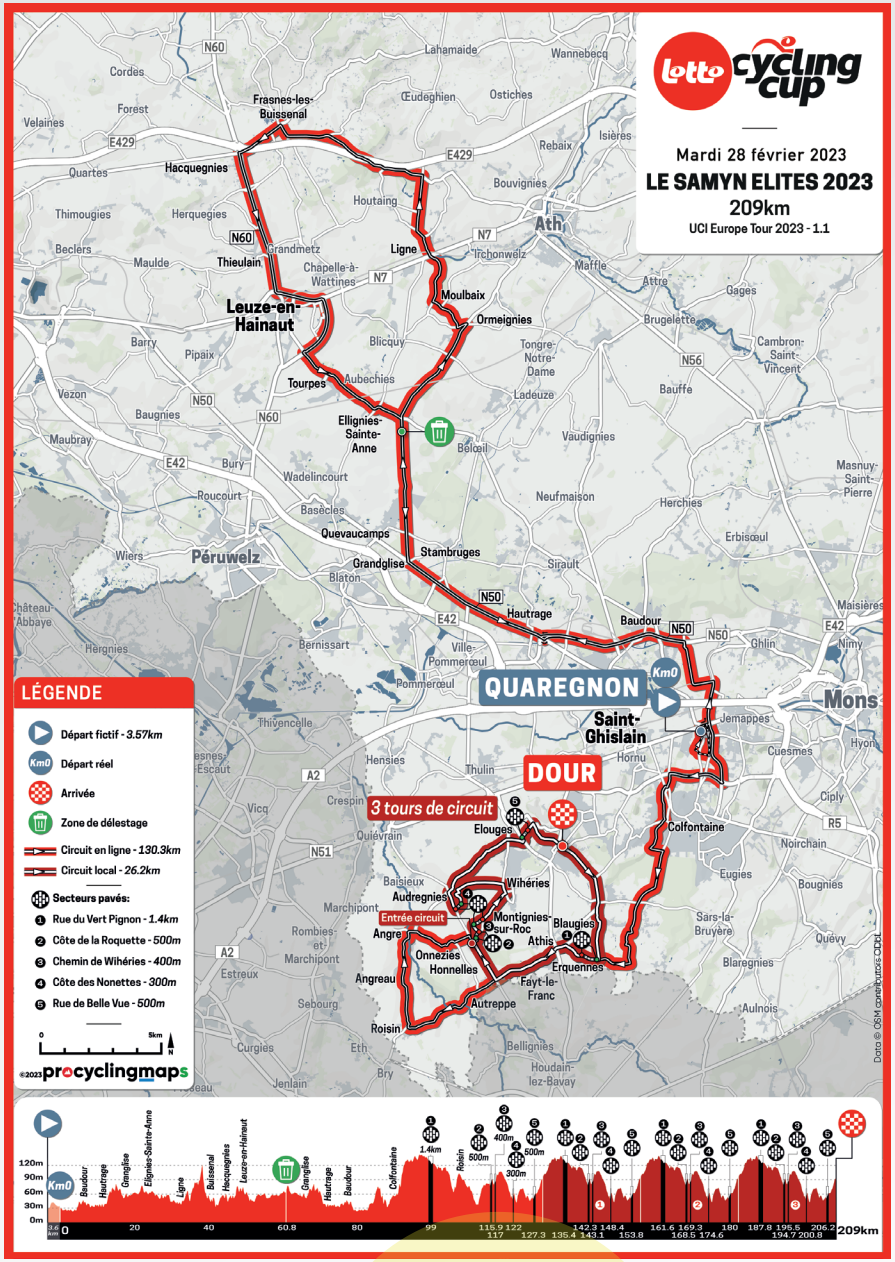

PROFIL CIRCUIT EN LIGNE HOMMES

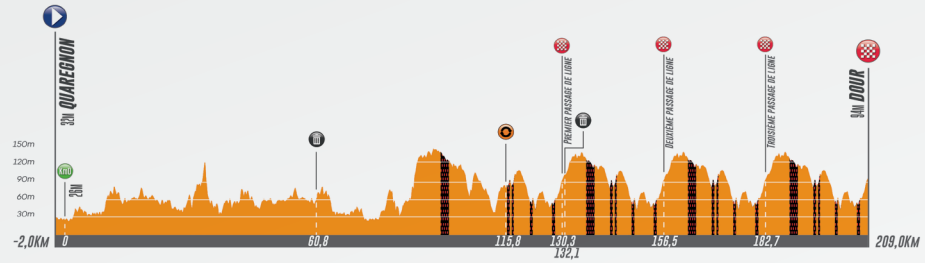

PROFIL CIRCUIT LOCAL

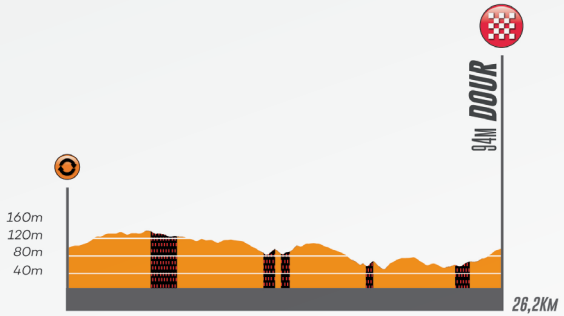

PROFIL 3 DERNIERS KILOMETRES

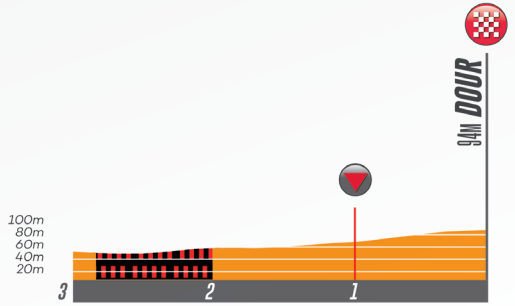

RÈGLEMENT PARTICULIER

HOMMES

Art. 1 Organisation:
L'épreuve cycliste « Le SAMYN » est organisée par « asbl Wallonia Samyn » et se dispute le mardi 28 février 2023 sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).
Le Directeur de l'épreuve est Mr Jean-Luc Vandenbroucke: + 32.495.21.35.35
Coordonateur: Mr Gérard Verbrugghe: + 32.475.90.26.43
Contact Equipes: Mme Isabelle DEMUIJNCK, +32.474.28.04.85
Le Départ est prévu à 12H15 de QUAREGNON et l'arrivée est située à DOUR après 209 KM.

Art. 2 Type d'épreuve:
L'épreuve, réservée aux hommes Élites est classée en catégorie 1.1 du Calendrier Continental « Europe Tour » ME 1. L'épreuve attribue des points au classement Continental Europe, soit aux vingt cinq (25) premiers coureurs du classement final : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 5, et 3 points du 16e au 25e classé.

Art. 3 Participation:
Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes ; UCI Pro-Team, Equipe Continentale Professionnelle UCI, Equipe Continentale UCI et Equipe Nationale. Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 coureurs pour pouvoir prendre le départ et de maximum 7 coureurs.

Art. 4 Permanence:
L'accueil et le retrait des dossards se fera le lundi 27 février 2023 à partir de 15h à l'Hôtel de Ville de Quaregnon (au lieu de Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand-Place)
La réunion des directeurs sportifs aura lieu le lundi 27 février à 17 heures à l'Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand Place à 7390 Quaregnon en présence des membres du jury.

Art. 5 Radio-Tour:
Les informations courses sont émises sur la fréquence de 164.63125 Mhz. L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est autorisée.

Art. 6 Assistance technique Neutre:
Le service d'assistance technique neutre est assuré par la firme VISION et ce service est composé de 2 voitures.

Art. 7 La zone de collecte:
La zone de collecte est située 1 km après la ligne d'arrivée (place verte) dans le circuit local. Une autre est fixée au kilomètre 63. Il est demandé à toute la caravane (coureurs, suiveurs...) d'utiliser la zone de collecte prévue par l'organisation pour se défaire de leurs déchets. Il est demandé aux coureurs la plus extrême prudence pour se défaire de leurs bidons, musettes, etc.

Art. 8 Délais d'arrivée:
Le délai d'élimination du « Samyn » est le temps du vainqueur majoré de huit pour cent (8%). Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation avec l'organisateur.

Art. 9 Itinéraire Horaire:
L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve 2022. Cet itinéraire détaillé est tenu à la disposition des coureurs et des suiveurs accrédités à la permanence départ.

Art. 10 Signature de départ:
Chaque équipe est tenue de se présenter au podium signature selon l'horaire indiqué lors de la réunion des directeurs sportifs

Art. 11 Fléchage:
L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Un modèle de flèche, de couleurs **Rouge et Noire**, sera exposé à la permanence.
Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

Art. 12 Soins Médicaux:
Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par les médecins de l'épreuve. Deux ambulances suivent toute l'épreuve.

Art. 13 Décisions:
Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la direction de l'organisation qui se charge de sa diffusion. La direction de l'organisation assure également la communication de tous les classemen

Art. 14 Comportement:
Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté
et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème U.C.I.

Art. 15 Dossards et plaques de cadre:
Les numéros d'identification fournis par l'organisateur doivent être utilisés par les coureurs sans aucune modification.

Art. 16 Forfait:
En cas de forfait d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI, le signataire de l'engagement et l'équipe qu'il représente seront solidairement redevables à l'organisateur d'une indemnité forfaitaire égale au barème édité par l'UCI.

Art. 17 Protocole:
Les 3 premiers de l'épreuve doivent se soumettre à la cérémonie protocolaire selon l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI. Obligation est faite au vainqueur de l'épreuve de répondre aux interpellations des journalistes de la presse parlée, écrite ou télévisée.

Art. 18 Contrôle antidopage:
Les locaux antidopage sont prévus au club de foot « Entente sportive Elouges-Dour » (rue Moranfayt, n°20). Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française (belge) s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce dit Gouvernement. Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage.
Le contrôle antidopage sera effectué aux endroits fixés dans le road-book et signalés à partir de la ligne d'arrivée selon les modalités du règlement antidopage de l'UCI et les instructions données par les communiqués officiels et les affichages sur la ligne d'arrivée.

Art. 19 Officiels de la course:
(art. 1.2.077 et 1.2.078)
Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :

- Le directeur de la compétition : J.L. Vandenbroucke Portable : + 32.495.21.35.35
- Le directeur de course adjoint: Jean- Michel Vanderdonckt
  Portable 32.476/72.88.72
- Le régulateur à moto

Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire
et l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont:

- Le président du Collège des commissaires;
- Les commissaires;
- Le commissaire-juge à l'arrivée;
- Les commissaires à Moto.

Art. 20 Pénalités:
Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable.

Art. 21 Liste des prix en Euros:
Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de € 14520 selon le tableau ci-dessous:

PLACE	PRIX	PLACE	PRIX
1	5785	11	150
2	2895	12	150
3	1445	13	150
4	715	14	150
5	580	15	150
6	435	16	150
7	435	17	150
8	290	18	150
9	290	19	150
10	150	20	150

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président UCI
MCILROY Gary (IRL)
Juge à l'arrivée
EECKHOUT Pascal
Commissaires
GEYSEN Luc
VOETS Jean-Michel
VANDEPEUTE Vincent
Commissaire moto
GENETELLI Laurent
DE MEY Sébastien
Commisaire bus balai
FONTAINE Luc
Wedstrijd adm.
VAN STEEN Freddy
Team Telecom
HAVELANGE Michel
Info Moto
PLOMB Rudy
Speaker Radio Tour
COPPENOLLE Jean-Pierre
Photo-finish
LIEGEOIS Claude
Résultats
VAN STEEN Freddy
Délégué technique
Luc FONTAINE

RÈGLEMENT LOTTO CYCLING CUP 2023

Les règlements suivants complètent les règlements généraux de l'UCI et de RLVB.

• Article 1

Le Lotto Cycling Cup est un classement organisé par Pro Cycling Events.

Le nom et le règlement doivent être approuvés par la "RLVB" et "l'UCI" (voir art. 6, 1.02.06 du règlement de l'UCI).

Le classement comprend onze courses Belges et néerlandaises d'un jour de niveau Europe Tour.

Les épreuves:

28 février: GP Le Samyn (1.1)
5 mars: Maselis GP JP Monseré (1.1)
18 mai: Circuit de Charleroi Wallonie (1.1)
20 mai: Veenendaal Veenendaal (1.1)
21 mai: Antwerp Port Epic (1.1)
27 mai: GP Marcel Kint (1.1)
10 juin: Duracell Dwars door het Hageland (1.Pro)
11 uini: Euro Shop Elfstedenronde (1.1)
28 juin: Circuit Franco-Belge (1.Pro)
15 september: Kampioenschap van Vlaanderen (1.1)

• Article 2

Pour faire partie de «Lotto Cycling Cup» chaque course doit se rencontrer les conditions suivantes:

1. L' organisateur dispose de l'expertise dans l'organisation de courses cyclistes.

2. . L'organisation de la course doit accepter le scénario imposé du 'Lotto Cycling Cup' pour que celle-ci puisse faire partie de 'Lotto Cycling Cup'.

Les épreuves répondant à ces conditions, ne reçoivent pas automatiquement l'étiquette d'une épreuve de 'Lotto Cycling Cup'. Pro Cycling Events et le comité de route de la RLVB sont les seuls autorisés à approuver le calendrier de 'Lotto Cycling Cup'.

• Article 3

Le 'Lotto Cycling Cup' comprend un classement individuel, basé sur les points et un classement de la combativité «Victoria Strijdlustklassement». Seules les équipes UCI et leurs coureurs sont éligibles au classement :

1. Classement individuel: ouvert pour tous les coureurs des équipes route UCI.

2. Classement de combativité du jour: ouvert pour tous les coureurs des équipes route UCI.

• Article 4

Différentes épreuves de 'Lotto Cycling Cup' ne peuvent se dérouler à la même date.

• Article 5

Les organisateurs sont tenus d'inviter des équipes des niveaux WorldTour, Pro-Continental et Continental.

Le nombre maximum de coureurs par course ne peut dépasser 175.

Les remboursements pour les équipes World Tour et Pro-continental sont effectués selon le barème de l'UCI.

• Article 6

1. Le barème du classement individuel:

16-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 pour les 15 premiers coureurs dans les résultats de chaque course.

Le classement s'effectue par l'addition des places obtenues dans l'épreuve. En cas d'ex-aequo, le plus grand nombre de premières places et éventuellement de deuxièmes et troisièmes places est pris en compte. S'il y a toujours un ex-aequo, le résultat de la dernière étape sera décisif.

Le leader au classement individuel est obligé de recevoir son maillot lors de la cérémonie du podium. Toutefois, le maillot de leader ne peut être porté pendant les courses.

2. Classement de la combativité

Dans chaque épreuve, l'organisation choisira le vainqueur du classement de la combativité. Le trophée revient au coureur qui a fait preuve de la plus grande combativité.

• Article 7

Les coureurs suivants doivent se présenter au podium pour la cérémonie après chaque épreuve:

• Les 3 premiers coureurs de l' épreuve
• Le leader du classement individuel de 'Lotto Cycling Cup'
• Le vainqueur de la combativité du jour - Victoria Strijdlust Challenge

• Article 8

Les cas spécifiques qui ne sont pas inclus dans ce règlement sont soumis au comité des routes de la RLVB.

Les décisions prises par le comité de route de la RLVB concernant le règlement de 'Lotto Cycling Cup' sont irrévocables.

REGLEMENT LOTTO CYCLING CUP 2023

Onderstaand reglement vult de algemene reglementen van de UCI en KBWB aan.

• Artikel 1

De Lotto Cycling Cup is een klassement georganiseerd door Pro Cycling Events.

De benaming en het integrale reglement moeten worden goedgekeurd door de KBWB en UCI (Cfr. Art.6 , 1.02.06 van het UCI-reglement).

Het klassement bestaat uit elf Belgisch & Nederlandse eendagswedstrijden behorende tot de Europe Tour.

De wedstrijden zijn:
28 februari: GP Le Samyn (1.1)
5 maart: Maselis GP JP Monseré (1.1)
18 mei: Circuit de Charleroi Wallonie (1.1)
20 mei: Veenendaal Veenendaal (1.1)
21 mei: Antwerp Port Epic (1.1)
27 mei: GP Marcel Kint (1.1)
10 juni: Duracell Dwars door het Hageland (1.Pro)
11 juni: Euro Shop Elfstedenronde (1.1)
28 juni: Circuit Franco-Belge (1.Pro)
15 september: Kampioenschap van Vlaanderen (1.1)

• Artikel 2

Om deel te kunnen uitmaken van de 'Lotto Cycling Cup' moet elke nieuwe wedstrijd voldoen aan volgende voorwaarden:

1. De organisator van de wedstrijd heeft ervaring met het organiseren van wielerwedstrijden.

2. De organisatie van de wedstrijd dient het opgelegde draaiboek van de 'Lotto Cycling Cup' te aanvaarden alvorens ze deel kan uitmaken van 'Lotto Cycling Cup'.

Wedstrijden die aan deze voorwaarden voldoen, krijgen echter niet automatisch het label van een wedstrijd behorende tot 'Lotto Cycling Cup'. Pro Cycling Events en de wegcommissie van de KBWB zijn als enigen gemachtigd om de kalender van de 'Lotto Cycling Cup' goed te keuren.

• Artikel 3

De 'Lotto Cycling Cup' omvat een algemeen individueel klassement, gebaseerd op punten en een Victoria Strijdlustklassement. Enkel UCI wegteams en hun renners komen in aanmerking voor het klassement:

1. Algemeen individueel klassement: open voor alle renners van UCI wegteams.

2. Dag-Strijdlustklassement: open voor alle renners van UCI wegteams.

• Artikel 4

Het is niet toegestaan dat verschillende wedstrijden uit de 'Lotto Cycling Cup' op dezelfde datum worden gereden

• Artikel 5

De wedstrijdorganisaties nodigen verplicht ploegen van het niveau WorldTour, Pro- Continentaal en Continentaal uit. Het maximum aantal renners per wedstrijd mag de 175 niet overschrijden.

Onkostenvergoedingen worden aan de ploegen van het niveau WorldTour en Pro-Continentaal vergoed volgens het barema opgelegd door de UCI.

• Artikel 6

1.Puntenbarema algemeen individueel klassement:

16-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 voor de eerste 15 renners in de uitslag van elke wedstrijd.

Het algemeen individueel klassement wordt opgemaakt door optelling van de punten behaald in elke wedstrijd. In geval van ex-aequo wordt rekening gehouden met het grootste aantal eerste plaatsen en eventueel tweede en derde plaatsen. Als er dan nog steeds een ex-aequo is, zal de uitslag van de laatste wedstrijd doorslaggevend zijn.

De leider in het algemeen individueel klassement is verplicht om de leiderstrui in ontvangst te nemen tijdens de podiumceremonie. De leiderstrui mag echter niet gedragen worden tijdens de wedstrijden.

2. Strijdlustklassement

In elke wedstrijd wordt door de organisatie een dagwinnaar van de strijdlust gekozen. De trofee voor strijdlust gaat in elke wedstrijd naar de renner die zich het meest strijdvaardig heeft getoond.

• Artikel 7

Volgende renners moeten zich na elke wedstrijd aanbieden aan het podium voor de podiumceremonie:

• Podium van de wedstrijd
• De leider in het algemeen individueel klassement van de 'Lotto Cycling Cup'
• Winnaar van de Victoria Strijdlust Challenge

• Artikel 8

Specifieke gevallen die niet zijn opgenomen in dit specifieke regelement, worden voorgelegd aan de wegcommissie van de KBWB.

De beslissingen genomen door wegcommissie van de KBWB voor wat betreft het reglement van de 'Lotto Cycling Cup', zijn onherroepelijk.

rtbf.be
sport

EUROSPORT

sporza.

TÉLÉ MB

VIVACITÉ

DH
LES SPORTS+

QUAREGNON
ADMINISTRATION COMMUNALE

Commune d'**Honnelles**

dour commune

AVEC LE SOUTIEN DE

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Adeps
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Infrasports
Construire pour le sport

lotto

PARTENAIRES

ORES

€

Raccordement gratuit sur le réseau de gaz naturel existant *

30% de CO_2 et 77% de particules fines en moins

Avec le gaz naturel,
je prends mon avenir en main !

* voir conditions sur **www.ores.be**

BusiGap.be

PARTENAIRES OFFICIELS

Cofidis

St Feuillien anno 1125

GROUP DELRUE
ACIER ACCESSOIRES DU BATIMENT

FOURNISSEURS OFFICIELS

Coca-Cola · BTV · RODANIA SWISS SINCE 1930 · Europcar

Remo Frit · A.C.T. www.actmettet.be · Charles Liégeois Roasters · DOUBLET · Vanheede Environment Group

duma rent · MAH Hotel · Belgian Cycling · Fcwb Fédération de Cyclisme · UCI Europe Tour

PARTENAIRE COUPE DE BELGIQUE

lotto

ethias

victoria

INFRABEL

LUXAUTO VERHURING · LOCATION

GROUP DELRUE ACIER ACCESSOIRES DU BATIMENT

sporza.

N Nieuwsblad

EUROSPORT

WIELERFLITS WIELRENNEN & WIELERNIEUWS

CAPS FUEL CARD

vermarc

lotto cycling cup

28.02	GP Le Samyn	Dour
05.03	MASELIS GP JP Monseré	Roeselare
18.05	Circuit de Charleroi Wallonie	Charleroi
20.05	Veenendaal – Veenendaal	Veenendaal
21.05	Antwerp Port Epic	Antwerpen
27.05	Marcel Kint Classic	Zwevegem
10.06	Duracell Dwars Door Het Hageland	Diest
11.06	Euro Shop Elfstedenronde	Brugge
28.06	Circuit Franco Belge	Mont de l'Enclus
15.09	Kampioenschap Van Vlaanderen	Koolskamp

Lotto, fier supporter de la course

Parce que c'est possible lotto